

autres repères autres paysages

Des *agdal* et des mouflons

par **Alain Bourbouze**

CIHEAM, IAM M, BP 5056, 34000 Montpellier

Protection des ressources et (ou) développement rural dans le parc naturel du Haut Atlas Oriental (Maroc)

Introduction

Il existe actuellement au Maroc quatre parcs nationaux, dont deux (Toubkal et Tazekha) furent créés du temps du Protectorat. Il fallut attendre ensuite près de trente ans pour que l'Administration prenne à nouveau conscience de la nécessité de protéger d'une dégradation irréversible certains écosystèmes jugés particulièrement intéressants et se donne les moyens d'installer deux autres parcs, l'un au Sous-Massa (près d'Agadir), l'autre à Al Hoceima (sur la Méditerranée). Enfin, plus récemment, un vaste programme d'évaluation des écosystèmes et des richesses naturelles à l'échelle nationale s'est accompagné de la rédaction d'un « plan directeur des aires protégées » (sur financement de la Banque africaine de développement). Il est ainsi prévu que, outre les parcs actuels, trois ou quatre *parcs nationaux* ou *parcs naturels* soient installés, dont l'un dans le Haut Atlas Oriental. C'est de celui-là dont nous traiterons pour illustrer le débat en cours.

Comme dans beaucoup d'autres pays, les compétences en matière d'environnement et de protection de la nature sont éclatées au Maroc entre plusieurs ministères, dont le tout nouveau ministère de l'Environnement. Mais jusqu'à présent c'est l'administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des sols (AEFCS), dans le cadre de la protection des forêts, de la flore et de la faune sauvage, qui joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de cette politique des parcs.

Force est de constater cependant que, jusqu'à ces dernières années, la plupart des parcs, qui sont situés dans des régions

forestières livrées à une forte pression de la part des populations riveraines, n'ont pas reçu un traitement bien différent de celui des autres espaces soumis à la législation forestière. Les frontières n'en sont pas matérialisées sur le terrain et les rares agents forestiers affectés à leur surveillance se contentent d'appliquer un peu plus rigoureusement les règlements, et ce à la mesure de leurs faibles moyens. Triage trop grands, délits innombrables, difficulté de connaître le vrai nom des délinquants, inefficience fréquente des tribunaux jugeant les délits... sont les problèmes quotidiens auxquels ils sont confrontés.

Avec pour toile de fond ce dialogue difficile, l'installation du parc national du Haut Atlas Oriental qui vise à préserver les écosystèmes et à protéger les espèces, notamment le mouflon, dans des régions peuplées et actives semble donc relever de la gageure. Ne faut-il pas assigner un objectif plus ambitieux, mais aussi plus réaliste, que la simple préservation des ressources, en visant une véritable gestion environnementale capable d'assurer un développement durable des systèmes de production ? Est-il possible de préserver et de développer, en faisant la démonstration que ces deux objectifs ne sont pas incompatibles ? Peut-on décider de l'avenir d'un tel écosystème sans associer les populations aux discussions ? Questions usuelles qui prennent ici un tour très particulier compte tenu du haut degré d'exploitation du milieu et de l'importance des populations riveraines.

1. Un parc dans une montagne densément peuplée et fortement exploitée

Le contexte socio-économique 37 villages autour d'un parc

Le parc du Haut Atlas Oriental, dont le cadre n'est pas encore officiellement arrêté, occuperait un espace d'environ 50 000 hectares (voir cartes des figure 1 et 2, ci-contre) qui reprend en fait approximativement les limites du « Parc à mouflons » dont l'implantation fut décidée il y a une dizaine d'années puis organisée à partir de 1989. Région particulièrement enclavée, très mal desservie par des pistes non stabilisées en très mauvais état, elle est restée à l'écart du développement agricole et n'a reçu que peu d'aides de l'État, malgré l'importance de la population concernée (plus de 3 000 foyers, près de 20 000 habitants). Elle n'est pas totalement autarcique pour autant et se connecte à l'économie nationale par un maigre réseau de souks (Imilchil, Tounfit, El Ksiba, Rich). Elle n'est pas non plus complètement figée dans un système de production traditionnel, mais évolue lentement au rythme de quelques rares innovations.

Si l'on considère l'ensemble de la zone du Parc, on constate que 37 villages ont des terroirs qui empiètent plus ou moins largement sur l'espace considéré, découpant ainsi un vaste ensemble bien au delà des limites proprement dites du Parc. Celui-ci occupe donc la partie haute d'une région beaucoup plus vaste qui s'organise à partir des villages installés entre 1 700 et 2 400 m d'altitude à sa périphérie.

Sur le plan des structures socio-politiques, deux découpages coexistent, l'un administratif (la zone est écartelée entre trois provinces : Béni Mellal, Khenifra, Er Rachidia, et touche quatre communes rurales), l'autre sociologique, auquel officiellement on ne doit plus faire référence, mais qui nous intéresse d'autant plus qu'il décide de l'organisation et de l'accès aux ressources pastorales et forestières.

L'unité sociale est évidente car la région du Parc concerne deux communautés ethniques, les Ait Hadidou et les Ait Yahya, qui font partie de la grande confédération des Ait Yafelman. Ces deux tribus berbères, de dialecte *tamazight*,



Carte du Nord du Maroc
montrant l'emplacement du Parc (rectangle)

répondent au modèle segmentaire bien connu que décrivent les anthropologues : un ancêtre commun, un système emboîté de segments à différents niveaux (fractions, lignages), un territoire pour chaque segment, etc. Pour un paysan de ces vallées, l'accès aux ressources est donc organisé et commandé à différents niveaux, la tribu pour les parcours d'altitude, la fraction pour les parcours forestiers et certains pâturages réservés, le village ou le lignage pour l'eau des canaux d'irrigation. Les gens se réfèrent cependant plus volontiers à deux de ces niveaux et donc à deux territoires, celui du village et celui de la fraction, tant chez les Ait Yahya (fractions Ait Ameur ou Hami, Ait Fdoli et Ait Moussa) que chez les Ait Haddidou (fractions Ait Ouderhour, Ait Brahim et Ait Yazza).

Glossaire

Agdal plur. *Igoudlan* ; en langue *tachelhit* (berbère), ce mot désigne une aire collective de pâturage dont l'ouverture et la fermeture sont opérées à dates fixes par la communauté des usagers. Mot tiré de la racine GDL qui en berbère a le sens de garder, refuser.

Azib : pour la région considérée, les *azib* sont des abris ou de petites constructions en dur constituées d'une bergerie et d'une pièce d'habitation, à l'écart du village.

Bour : cultures en *bourou* cultures pluviales (en sec).

Harka : colonne armée.

Jmaa : assemblée villageoise des chefs de famille.

Melk : terres *melk* ou terres en propriété.

Moussem : fête votive.

Moqqadem : agent d'autorité au niveau local, équivalent approximatif de notre garde-champêtre.

Seguia : canal d'irrigation.

Souk : marché hebdomadaire.

1 franc français vaut 1,6 dirham (printemps 1997)

Le système agraire des montagnes sèches et froides

L'organisation des systèmes agraires répond à un modèle caractéristique que l'on pourrait définir comme celui de « vallées irriguées de montagnes sèches sous influence méditerranéenne ». On repère classiquement trois sous-ensembles. Le premier est intensif et occupe les fonds de vallée à travers un lacs dense de terrasses qui portent des cultures irriguées sur de modestes superficies de statut privé. Le second est le vaste domaine de statut collectif, domanial ou « présumé domanial », très extensif, qui s'étend sur les pentes des bassins versants et qui supporte pelouses, parcours et forêts que pâturent des troupeaux de petits ruminants. Le troisième enfin est intermédiaire et comporte des cultures en sec (le *bour*) d'importance très variable, dont le statut foncier est

fort ambigu (disons un *melk* contesté), et des zones floues entre irrigué et *bour* au statut tout aussi vague.

Les exploitations agricoles combinent ainsi ces trois espaces au sein d'unités de production de petite taille (de 0,5 à 2 ha en irrigué, à peine plus en sec) qui se ressemblent beaucoup.

On repère trois grands types de ressources dans ces exploitations :

- d'abord l'élevage ; c'est en général la production principale. Presque tous les foyers exploitent une ou deux vaches laitières accompagnées de leur descendance, entretiennent un mulot ou un âne, voire plusieurs dans les grandes familles, pour les besoins du transport et des travaux agricoles et, enfin, élèvent pour les deux tiers d'entre eux un troupeau de moutons et de chèvres en mélange d'importance très variable selon les types d'éleveurs (20 à 50 têtes en général, rarement plus de 200). Sont autoconsommés au sein des familles le lait des vaches et des chèvres, quelques chevreaux ; laine, poils et peaux sont utilisés sur place au moins en partie. Par contre on vend au souk les agneaux, les chevreaux restants, les veaux et les animaux de réforme ;

- parallèlement à cette activité d'élevage, l'agriculture en irrigué est menée de façon particulièrement attentive sur les terrasses aménagées dans les fonds de vallée. Trois facteurs expliquent son fort niveau d'intensification: 1) le système d'irrigation très performant des *seguia* qui prennent l'eau sur la rivière et la distribuent selon des règles coutumières parfaitement respectées, 2) l'épandage du fumier produit par tous les animaux et notamment celui des petits ruminants récupéré systématiquement dans les bergeries, même les plus lointaines, et transporté à dos de mulot, 3) le travail agricole qui s'apparente à du jardinage tant il est soigné et qui réclame une main œuvre abondante. Les cultures sont nombreuses et diversifiées. Il faut distinguer parmi les productions celles qui sont destinées à l'autoconsommation (les céréales comme le blé dur, l'orge et le maïs, les légumes comme les navets, les oignons, une partie des pommes de terre, les fourrages comme la luzerne et l'orge en vert) et celles qui sont destinées à la vente (les pommes de terres qui ne sont pas auto-consommées, les produits de l'arboriculture et notamment les pommes), et quelques autres surplus occasionnels (noix, perches de peuplier, navets, carottes, etc.).

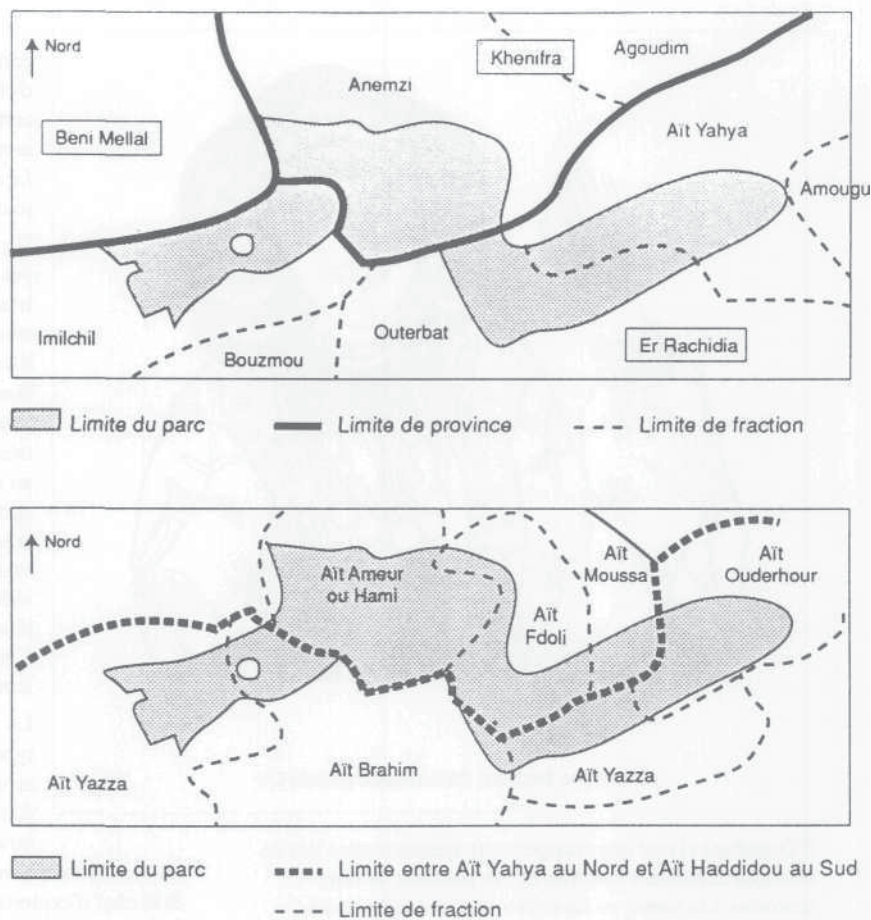


Figure 2. Les différents découpages de la zone du Parc

- l'agriculture en *bour* est plus incertaine et se pratique selon un assolement biennal, céréales-jachères, les céréales venant s'ajouter à la production en irrigué.

Le produit brut d'une exploitation agricole moyenne ne saurait dépasser 15 000 à 20 000 Dh (20% pour les cultures et 80% pour les troupeaux) dont il faut soustraire 1000 à 2 000 Dh de charges (orge pour les animaux, engrais, outils) pour estimer le surplus consacré essentiellement à l'achat de farine de blé tendre, d'épicerie (thé, sucre...) et autres dépenses familiales. Les revenus de l'émigration saisonnière qui viennent éventuellement s'ajouter, restent modestes, 2 000 à 3 000 Dh par an.

Une telle description occulte bien sûr les multiples particularismes propres à ces vallées. Quelques facteurs de variation introduisent des différences sensibles entre terroirs, comme la place de la forêt et des ressources forestières, l'intensification plus ou moins poussée liée à l'altitude et aux disponibilités en eau, la place des cultures en *bour* éminemment variable d'un terroir à l'autre, la place des différentes céréales en considérant les terroirs « à maïs », chauds et irrigués, et les terroirs d'altitude où le maïs cède la première place à l'orge ou au blé dur. Enfin, quelques villages mieux desservis par la piste (vallée



Femme berbère (tamazight), dessin CV

d'Outerbat) vivent des changements spectaculaires liés au développement des pommes et des pommes de terre destinées à la vente, en sacrifiant délibérément la sole céréalière destinée à l'autoconsommation. Autre révolution, l'arrivée en 1990 de la batteuse, qui, louée à l'entreprise, s'est rapidement propagée dans les villages accessibles. Ces batteuses, de marque turque, expédient en moins d'une heure un travail qui réclamait précédemment 15 jours, car il fallait rendre le travail fait en équipe avec l'aide des mulets des voisins.

Utilisation de l'espace pastoral par les troupeaux

Cette région est à plus d'un titre exceptionnelle, puisqu'on y rencontre tous les types de déplacements, du nomadisme au déplacement quotidien. C'est avant tout le troupeau des petits ruminants qui est impliqué dans les déplacements à distance, bovins et équidés séjournant le plus souvent autour des villages et revenant chaque soir à la maison.

Le type le plus extrême est le **semi nomadisme** qu'on rencontre surtout dans certains villages Ait Haddidou. Les familles nomades (Rahali) ne disposent en général au village que d'un habitat fixe sommaire, inhabité les trois quart de l'année et ne servant qu'à remiser du matériel et des stocks alimentaires. Vivant la plupart du temps sous la grande tente, elles circulent entre le « Sahara » l'hiver et le plateau des lacs l'été, ne restant au village, lors de leurs passages à la fin du printemps et en automne, que le temps de faire les travaux agricoles indispensables sur les rares parcelles cultivées et confiées à des ouvriers salariés chargés de l'irrigation. L'été, quelques navettes entre Islane, où ils séjournent, et le village, où ils possèdent quelques

parcelles, permettent aux hommes d'effectuer la récolte et le battage. Pour certains, l'usage très récent de la batteuse, comme on l'a signalé, règle le problème de façon expéditive en moins d'une demi journée.

Un type proche du précédent est représenté par ce qu'il est convenu d'appeler la **transhumance double**. Le troupeau circule entre les pâturages d'altitude l'été et le Sahara l'hiver. Si tous les membres de la famille sont présents au début de l'été sous la grande tente lors de l'ouverture des *agdal*, très vite beaucoup d'entre eux redescendent au village pour se plier aux multiples tâches agricoles. Le berger, en général un jeune adulte de la famille, passe le reste de la saison sous la tente pour ne revenir au village qu'à l'automne, se grouper à plusieurs bergers puis repartir vers le Sahara à pied ou en camion, et n'en revenir qu'en avril.

La **transhumance estivale** simple est le type le plus représenté. Les troupeaux montent au printemps sur les estives d'attente, utilisent les *agdal* dès leur ouverture puis sortent sur les pâturages de

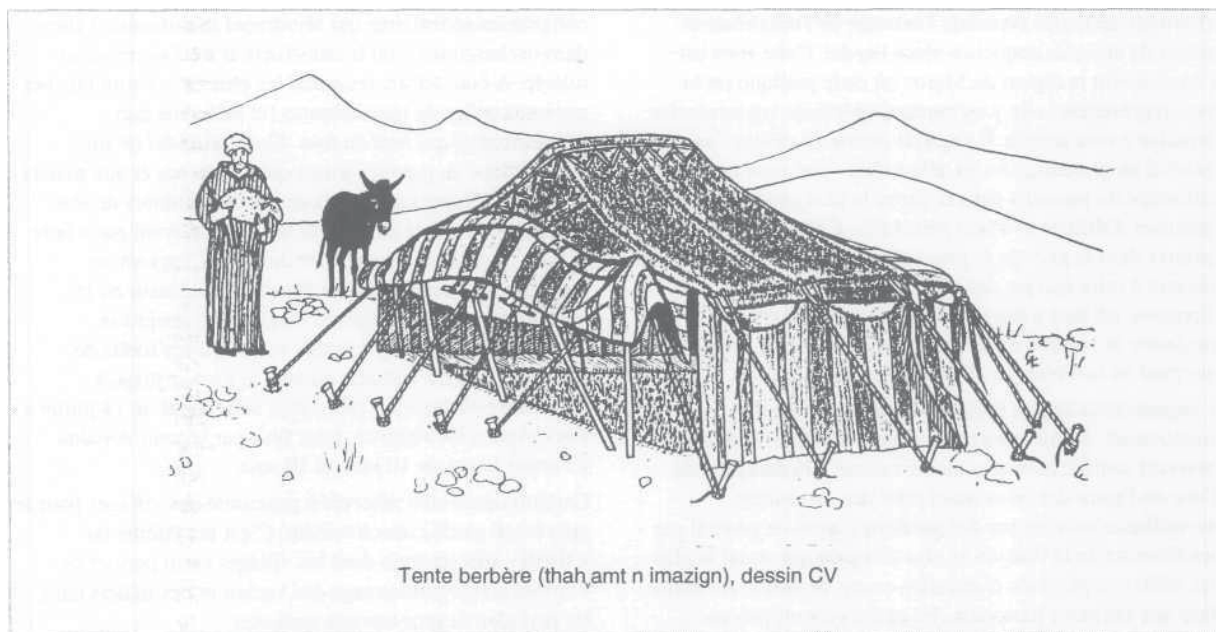
fin de saison. L'hiver, deux formules sont possibles.

Si le chef d'exploitation dispose d'un *azib* (« *kouri* »), dans un lieu d'hivernage, le troupeau s'y rend, accompagné d'une partie de la famille qui passe là les jours les plus difficiles de l'année à nourrir les animaux de feuillages et de compléments... et à se réchauffer autour du « fourneau » qui brûle nuit et jour. Ils ne reviendront au village qu'en cas de mauvais temps persistant et si les stocks fourragers (orge et paille) sont épuisés.

En l'absence d'*azib*, les animaux pâturent à proximité des villages où ils reviennent chaque soir.

« **Faire ifrilil** » : ce type de déplacement très courant est propre à la région et conduit les bergers à partir seuls quelques jours, voire plusieurs semaines, avec un matériel minimum (une petite tente, une toile ou un simple burnous si une grotte fournit l'abri), et de quoi se nourrir : un sac de farine, du thé et du sucre... Se débrouillant comme ils peuvent pour faire la cuisine, et ravitaillés de temps à autre, on dit qu'ils « font ifrilil », c'est-à-dire que, sans l'aide de personne, ils font leur pain eux mêmes. C'est une pratique courante pendant les beaux jours, mais aussi l'hiver au Sahara. Les animaux sont parqués le soir dans un enclos sommaire pour les protéger du froid et des chacals. C'est un mode de vie particulièrement austère que seuls les adolescents, auxquels on ne demande pas leur avis, peuvent supporter.

Les sédentaires : pour beaucoup de petits troupeaux, les déplacements se limitent aux parcours proches avec retour chaque soir à la bergerie, été comme hiver.



Différents facteurs agissent sur les modes d'occupation de l'espace pastoral et en premier lieu ceux qui relèvent du climat et de la végétation. Dans ces pays de montagne, le climat, l'altitude, l'exposition, et les ressources alimentaires disponibles déterminent les déplacements selon des schémas classiques : été en altitude et hiver dans les parties basses des terroirs, en forêt, ou vers les régions sahariennes pour les grands transhumants, fréquentation des versants ensoleillés (*assameur*) en hiver et au début du printemps, et des versants « à l'ombre » (*amalou*) en fin d'été et en automne.

Mais les déplacements qui obéissent et s'adaptent à ces contraintes naturelles, se plient aussi à une **organisation pastorale de type** coutumier. On sait que les éleveurs utilisent un espace pastoral particulier qu'on peut désigner comme leur « territoire », composé de parcours dont le statut est collectif ou domaniale, et qui sont pâturés et attribués à des ayants-droits précis dans le respect des droits coutumiers entérinés par l'usage. Chaque communauté villageoise exploite ainsi un certain nombre de pâturages ou "parcs pastoraux" dont certains sont à usage exclusif et d'autres exploités en commun par plusieurs communautés. On distinguera de ce fait, 1) les parcs pastoraux tribaux ou intertribaux (le plus fameux est celui d'Islane dit du « Plateau des lacs », utilisé en commun par les Ait Haddidou et les Ait Ameur ou Hami (Ait Yahya), 2) les parcs pastoraux de fraction qui sont les plus courants, par exemple chez les Ait Ameur, les Ait Fdouli et les Ait Brahim d'Outerbat, et 3) les parcs pastoraux de village pour des secteurs trop excentrés pour être utilisés par l'ensemble des villages de la fraction.

Sur les territoires pastoraux qui englobent des parties de la forêt domaniale, coexistent par conséquent deux types de règles, celles de l'organisation coutumière qui précisent les limites et les ayants droits, et celles de la législation

forestière qui imposent tant bien que mal les mises en défens après coupe, les secteurs en régénération, les interdictions pour les prélèvements illicites de feuillages et de bois d'œuvre, ou pour la chasse au mouflon et au sanglier etc. Quant à la réglementation propre au Parc, qui reste à concevoir, elle devra s'appliquer à tout cet espace pastoral et sylvopastoral.

La coutume identifie différents droits sur les parcours et notamment celui de pâturer avec installation ou non de la tente, avec ou sans la possibilité de « faire ifrilil », celui de couper ou non l'herbe à l'ouverture des *agdal*, celui d'y mettre les vaches ou les moutons, celui d'installer un *azib*, celui de cultiver, celui d'abreuver les troupeaux. Cet

Gardiennage collectif à Ait Ali ou Ikkou : le *tiwili*

C'est un exemple. À partir du mois de mai, le troupeau du village composé de 100 vaches et de 50 mulets est mené chaque jour sur des prairies collectives (*ilmouten*) spécialement mises en défens. Un *moqqadem* spécialisé s'occupe de l'organisation du *tiwili*. Six bergers sont désignés chaque jour selon un tour de rôle (*nouba*) de 22 jours (132 foyers sont donc impliqués). Chaque foyer dépêche une personne -fille ou garçon- quel que soit le nombre d'animaux exploité. Chaque matin à 8 heures, les femmes amènent les animaux à la sortie du village qui partent alors au pâturage et seront de retour vers 17 heures.

Au troupeau des vaches s'ajoutent deux taureaux collectifs qui le soir sont gardés séparément dans deux étables du village selon un double tour de rôle où sont impliqués les 132 foyers d'éleveurs. Ces taureaux sont en partie nourris sur le stock de céréales géré par la *Jmaa* et régulièrement approvisionné par les amendes des délits de culture. Lorsque le « *tiwili* » prend fin après l'Agdoud (moussem d'Imilchil en mi septembre), l'un des taureaux poursuit sa carrière sur le même mode, l'autre est alors vendu aux enchères au plus offrant des éleveurs du village. Le montant de la vente n'est cependant réclamé par la *Jmaa* qu'au mois de mai de l'année suivante pour l'achat d'un nouveau taureau. Entre temps, l'acheteur aura revendu le premier taureau avec bénéfices après l'avoir engraisé.

ensemble de règles constitue l'ossature de l'organisation pastorale au cœur duquel se place l'*agdal*. Cette zone est certainement la région du Maroc où cette pratique est la plus représentée ; elle y est remarquablement organisée. Le principe en est simple. Il s'agit de mettre en défens - en général au printemps ou en début d'été - une zone bien délimitée du parcours dans la partie la plus productive des pelouses d'altitude et à leur périphérie. Cette interdiction de pâturer dans la période la plus sensible pour les plantes qui puisent à cette époque dans leurs réserves puis entrent en floraison, est tout à fait judicieuse puisqu'elle permet de renforcer la vigueur de la végétation et d'assurer un report sur pied de la biomasse disponible en fin de saison.

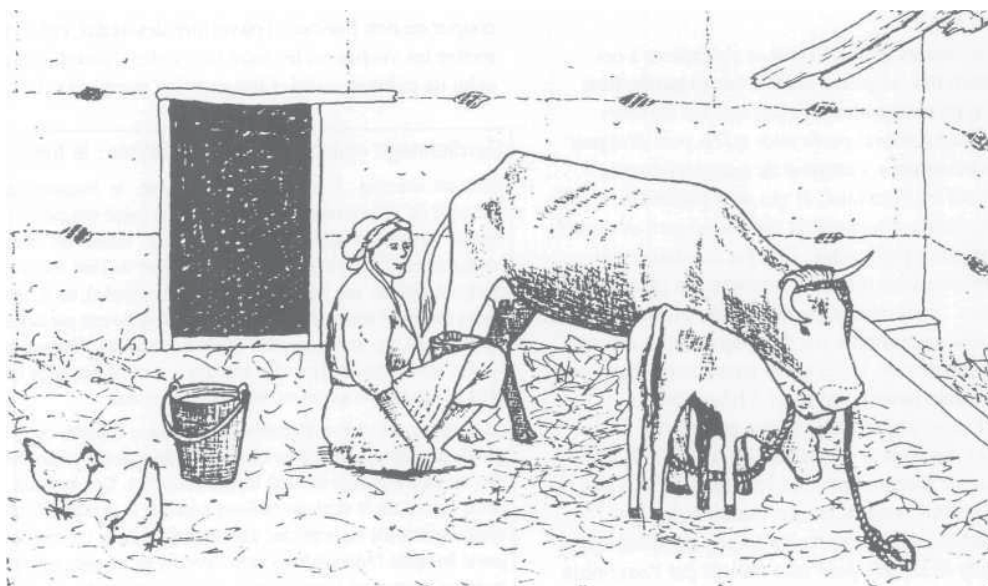
L'organisation se plie toujours au même schéma traditionnel : fermeture et ouverture à des dates convenues pouvant souffrir quelques modifications à la demande de l'une ou l'autre des *jmaa* selon l'état des ressources, surveillance exercée par des gardiens (payés en général par les éleveurs de la fraction la plus éloignée qui craint le plus les délits), application d'amendes en cas de délits. Au même titre que les parcs pastoraux, les *agdal* sont utilisés en commun par plusieurs tribus, par plusieurs fractions de la même tribu, par tous les villages d'une même fraction ou par quelques villages seulement.

Les modalités de l'exploitation des *agdal*. Pendant la fermeture, les troupeaux quittent le secteur concerné y

compris les sédentaires qui séjournent le restant de l'année dans les bergeries dont la construction a été permise ou tolérée. A l'ouverture, les *agdal* les plus riches sont fauchés par les familles de transhumants (et même de non transhumants) qui font du foin. Certains *agdal* ne sont ouverts dans un premier temps qu'aux vaches et aux mulets, puis un mois après aux petits ruminants, d'autres ne sont ouverts que dans la journée, le berger ne devant pas « faire ifrilil » . Les dates d'ouverture des *agdal* peuvent se combiner entre elles comme chez les Ait Ameur où les troupeaux pâturent autour de Ioualghizen jusqu'à la fermeture de l'*agdal* (14 mars), vont dans les forêts de Tarhiouine ou de Tallount ou vers le Fazzaz jusqu'à l'ouverture d'Islane (14 juin), puis reviennent le **14 juillet** à l'ouverture d'Ioualghizen, pour finir par pâturer Amalou n'Fazzaz fermé du 10 juin au 10 août.

Certains *agdal* sont réservés à proximité des villages pour le gros bétail gardé collectivement. C'est le système du « **tiwili** » très répandu dans les villages car il permet de s'affranchir du gardiennage des vaches et des mulets dans les périodes de gros travaux agricoles.

A la lumière de ces exemples, il nous faut donc insister sur l'importance de cette organisation pastorale qui, tout en se coulant dans le cadre imposé par les contraintes du milieu naturel, règle néanmoins dans leurs grandes lignes les déplacements des éleveurs au travers de ces vastes espaces.



La traite (tuzga), dessin CV

La gestion du Parc et les problèmes actuels

Jusqu'à présent les ambitions des Services forestiers, responsables du « Parc à mouflons », se sont limitées à la stricte protection de la faune sauvage, le mouflon et le sanglier, et à l'application de la législation forestière au même titre que pour n'importe quelle autre forêt du Maroc.

Des parcours forestiers dégradés

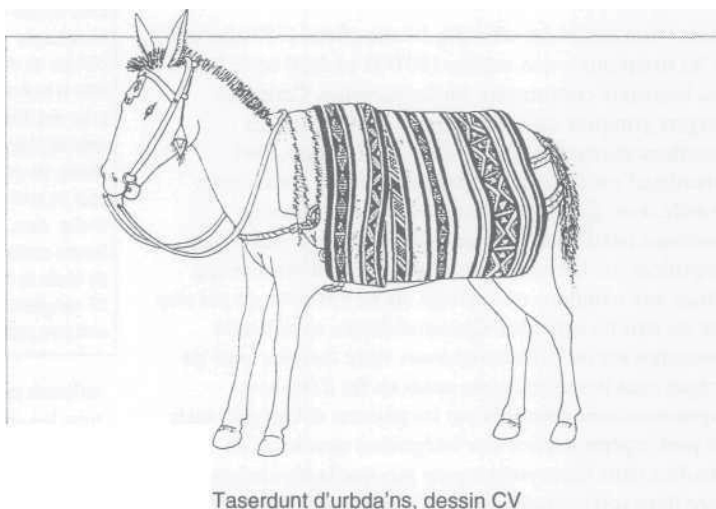
Les parcours forestiers sont dans un état de dégradation alarmant. On en connaît les causes : multiplication des *azib* à la lisière des forêts pour mieux utiliser les ressources disponibles l'hiver, défrichements et mises en culture pour étendre la zone de culture en sec, écimage et élagage des arbres puis pâturage sur place, coupe et transports incontrôlés de feuillages.

Le problème fondamental réside donc dans la totale incompréhension entre éleveurs et agents forestiers. Les premiers, confrontés au rude problème de l'alimentation hivernale des animaux, n'acceptent pas les interdits imposés par la réglementation forestière sur un espace qu'ils vivent comme étant le leur et dont ils contestent la domanialité. Les seconds, dans l'incapacité de contrôler l'ensemble du périmètre domanial dont ils ont la charge, se bornent à percevoir quelques taxes de principe pour les menus produits et l'ébranchage, et à pourchasser les délinquants. Mais qui n'est pas délinquant ?

Ramée, feuillée...

Toutes les essences forestières sont mises à contribution, le Chêne vert, le Cèdre, le Genévrier oxycèdre ou thurifère, le Frêne, etc. Les coupes de feuillage étant interdites par le forestier, les éleveurs ont quelques réticences à reconnaître le rôle clef de ces apports. Le feuillage du cèdre notamment est très apprécié des animaux. C'est surtout en mars, quand la neige disparaît des adrets (*amalou*) où sont les plus belles forêts, que les bergers commettent les plus graves délits. Mais les cédaies étant plus étroitement surveillées, c'est le chêne vert qui est l'objet des plus gros prélèvements. Certes, un certain contrôle s'exerce également, mais beaucoup plus souple et empreint d'une certaine tolérance. Comment en serait-il autrement ? Tout éleveur est par nécessité un délinquant au regard de la législation forestière, conçue pour d'autres systèmes agroforestiers que ceux-là.

Beaucoup d'éleveurs préfèrent grimper dans les arbres et couper sur place des feuillages en nourrissant directement le troupeau massé au pied de l'arbre pour éviter le transport mais aussi pour ne pas laisser traîner dans les bergeries des preuves compromettantes. Les jours de neige, les transports de feuillage sont systématiques (environ 3 ou 4 chênes sont « exploités » par jour pour un troupeau de 50 têtes), sinon, en temps normal, plusieurs chargements de mulets sont ramenés par semaine (3 à 5) le soir dans les bergeries où les branchages sont suspendus sur une corde. Ainsi, les besoins par hiver en feuillages transportés (feuilles et bois) sont d'environ 4 à 5 tonnes pour un troupeau moyen de 50 têtes.



Taserdunt d'urbda'ns, dessin CV

On peut certes exciper d'une situation écologique limite pour comprendre le mauvais état de ces écosystèmes forestiers très vulnérables à toute action humaine. Mais n'est-ce pas plutôt l'illustration d'une mauvaise gestion par une population déresponsabilisée et privée de tout pouvoir de décision sur son espace ?

Des parcours collectifs en sursis

Il en va différemment des parcours asylvatiques gérés par les collectivités qui manifestent à leur égard un comportement qu'on pourrait qualifier de « patrimonial », donc responsable. L'organisation coutumière est partout présente, orchestrant dans le détail les déplacements des éleveurs grâce au système des *agdal*. Ce système est-il durable ? Il présente en vérité quelques faiblesses. Selon la règle coutumière, il n'y a pas de limitation des effectifs animaux. Chacun met ce qu'il veut ou ce qu'il peut sur le parcours. Si autrefois le problème ne se posait pas, il y a à présent excès d'animaux. Beaucoup d'éleveurs quittent d'ailleurs les *agdal* trop rapidement épuisés après moins d'un mois de pâturage. Deuxième risque, majeur celui là, la multiplication des bergeries et les mises en culture. Certains *agdal* sont plus menacés que d'autres, le risque étant aggravé par la présence de plus en plus nombreuse de jeunes éleveurs qui hivernent sur place et pâturent sans relâche en dehors des périodes de mises en défens. Le diagnostic final doit donc être nuancé sur ces espaces, certes gérés sur un mode traditionnel qui a fait ses preuves, mais en équilibre fragile.

La pression de la faune sauvage

Au niveau des villages, le « Parc à mouflons » dans sa définition actuelle n'a pas un impact très lourd sur les systèmes de production à quelques exceptions notoires près. Concrètement, la législation telle qu'elle est appliquée depuis quelques années s'est traduite par l'interdiction totale

de chasser mouflons et sangliers dont les populations se sont rapidement multipliées.

Dans l'état actuel des effectifs, les **mouflons** (350 adultes) et les troupeaux ovins-caprins (80 000 adultes) ne se font pas beaucoup concurrence sur les parcours. Certes les bergers grimpent dans des endroits difficiles où les mouflons séjournent (Jbel Issoual, Jbel Fazzaz, Jbel Aberdouz) mais sur de courtes périodes. La coexistence semble donc pacifique, d'autant que les menaces de sanctions terribles agitées par les forestiers, et sans doute amplifiées par la rumeur, dissuadent de tout braconnage. Quant aux mouflons eux mêmes, ils ne s'aventurent pas trop sur les terroirs agricoles. Quelques dégâts au début du printemps sur les céréales en *bour*, voire dans les maïs en irrigué dans des terroirs très isolés en fin d'été, **sont** vigoureusement dénoncés par les paysans d'Anefgou, mais on peut espérer à terme une intégration sans heurt du mouflon dans l'écosystème pour peu que la législation du Parc futur soit compréhensive et que des dédommagements raisonnables soient prévus.

Le problème est autrement sérieux avec le **sanglier** dont la population s'est multipliée avec une telle rapidité dans les territoires forestiers, qu'il est devenu un fléau dont on rend bien sûr responsable l'administration forestière coupable de le défendre. « Les forestiers sont-ils les ennemis de la population, souhaitent-ils protéger le sanglier contre la **vie** de nos enfants ? » Paralysés par la peur de commettre un délit de braconnage, ne disposant pas par ailleurs de fusils de chasse, les paysans en sont réduits à défendre leurs

« Lutte par effarouchement »

L'été 95, sur le seul terroir d'Anefgou, on comptait une centaine d'abris de branchages ou de tentes qui furent occupés chaque nuit pendant une période de deux mois. Par exemple, chez le *moqqadem*, la famille s'organise la nuit en deux équipes, lui et ses trois enfants en amont d'Anefgou près des maïs, son grand fils accompagné de sa mère et des quatre enfants plus petits abrités sous une couverture, en aval près d'un grand champ de pommes de terre. On entretient un feu continu, on boit du thé pour se tenir éveillé, on projette de temps à autre le faisceau de la lampe torche dans les rangs de patates en poussant des grands cris et en faisant ronfler des pierres avec la fronde. Toute la nuit, la vallée s'emplit de bruits et du hurlement des chiens qui repoussent les bandes de 10 ou 15 sangliers naviguant d'un champ à l'autre. Le matin, tous les visages sont marqués par la fatigue.

cultures en organisant des gardes nocturnes qui mobilisent tous les adultes des villages riverains de la forêt. Beaucoup d'agriculteurs hésitent maintenant à faire du maïs ou des pommes de terre sur des terrasses éloignées de leur village et difficiles à protéger.

Tous les paysans n'ont pas cette patience et dans les vallées isolées du versant saharien les rares sangliers, venus des forêts du Nord, provoquent un branle-bas de combat dans tous les villages qui conduit en général à leur rapide élimination (ils sont ensuite partagés équitablement et discrètement cuisinés !).

En guise de conclusion

Cette mise en perspective des problèmes et des atouts propres à cette région conduit donc à défendre l'idée que l'installation d'un parc naturel qui ne viserait qu'à préserver l'écosystème et à protéger la faune sauvage dans une région dont la population est d'un niveau de vie très bas et qui réclame qu'on s'occupe d'elle, serait socialement inacceptable et rencontrerait une telle hostilité que le remède à terme serait pire que le mal. Il faut impérativement que la gestion de ce Parc intègre, accompagne et vienne conforter le développement local. On doit ainsi assigner à ce projet des objectifs plus ambitieux et plus réalistes.

Élaborer une gestion environnementale qui assure un développement durable des systèmes de production est possible pour peu que l'on s'attache à mieux gérer les ressources naturelles. Le paradoxe tient à ce que l'administration, face à une société qui a su s'organiser précisément pour le faire, se garde bien de la consulter ou de s'appuyer sur ce cadre coutumier, tant dans le domaine collectif que dans les forêts domaniales. L'organisation pastorale, connue dans ses grandes lignes, a pourtant besoin

d'être mieux comprise pour être confortée et défendue. Le Parc viserait ainsi trois objectifs étroitement reliés entre eux : 1) sauvegarder un patrimoine culturel, 2) en s'appuyant sur une organisation coutumière consolidée, 3) pour mieux gérer les ressources.

Sans entrer dans le détail des actions à entreprendre, on peut citer, à propos des *agdal* le contrôle strict des constructions de bergeries et le paiement d'un « droit à pâturer », à propos des ressources forestières l'organisation d'apports de substitution (paille), la gestion de la cueillette des feuillages (chêne vert et frêne) selon un plan d'aménagement sylvopastoral des taillis organisé village par village et non plus par triage (dont les limites actuelles méconnaissent superbement l'organisation spatiale coutumière), des plantations privées (peupliers, frêne), à propos de la faune sauvage, la gestion raisonnée de la population des sangliers par des plans de chasse, l'installation de clôtures sur le pourtour des terroirs irrigués exposés, la mise en œuvre d'indemnités pour les déprédations commises par les mouflons et les sangliers.

Améliorer le niveau de vie des villageois est un

objectif important, bien qu'on puisse penser qu'il ne relève pas exactement de la compétence du Parc mais plutôt de plans de développement financés par des structures *ad hoc*. Ce serait un mauvais calcul, car la gestion durable des ressources naturelles dont nous traitons ici (forêts et parcours) doit se mener sur deux fronts : la gestion directe de ces ressources et la recherche d'activités nouvelles qui puisse permettre de décharger la pression sur ces secteurs fragiles.

Le Parc dans ce domaine peut certes s'associer à un projet plus global. Mais il peut l'initier et canaliser des financements avec un double objectif : favoriser les investissements et l'intensification du terroir irrigué (les conditions en sont connues à l'imitation d'autres secteurs du Haut Atlas mieux mis en valeur), trouver d'autres sources de revenus en dehors de l'agriculture, et notamment le tourisme rural amené par le Parc. Ainsi, indirectement, on peut déclencher un mouvement relatif de désinvestissement dans

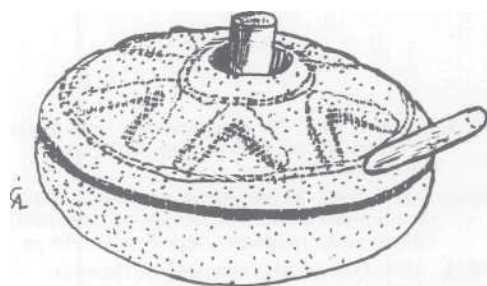
Le Tazigzaout

La résistance des Ait Yahya à la pénétration des troupes coloniales fut incroyable. Menés par le marabout *Imhiouach*, Sidi el Mekki (qui d'une cartouche magique tirée de son fusil devait sonner l'heure de la délivrance), les derniers dissidents rescapés de la prise de Tounfit constituèrent une puissante *harka* de près de 1000 combattants décidés à en découdre et organisèrent leur défense sur le flanc Ouest du Jbel Tazigzaout. Ils tinrent 3 semaines face à plusieurs dizaines de milliers de soldats et de "partisans" (leurs ennemis de toujours, les gens de la plaine) et malgré les tirs d'artillerie, les mitrailleuses et les bombardements de l'aviation, ils opposèrent une résistance acharnée. Ce fut le plus dur des combats de l'Atlas et c'est à l'arme blanche et à coups de grenades qu'ils furent délogés un à un des trous d'homme qu'ils s'étaient aménagés sous les racines des cèdres. Leur résistance fut héroïque mais vaine. Le 13 septembre 1932, Sidi El Mekki finit par se rendre avec les femmes et les enfants qui durant les combats s'étaient réfugiés plus haut dans des grottes. C'est à présent un lieu sacré.

coutumes, les modes de vie...) ¹¹, sociologiques (les traits passionnants propres à l'organisation de ces sociétés que nous avons développés à propos de cette étude des systèmes agraires), historiques (le Tazigzaout est un haut lieu de la résistance marocaine à la pénétration coloniale et est visité chaque année par plus d'un millier de pèlerins qui viennent se recueillir sur les lieux des combats qui conservent de multiples témoignages émouvants de ces hauts faits d'arme), écologiques et paysagères (l'extraordinaire diversité géomorphologique, la beauté des paysages...).

Différents courants traversent en vérité l'administration marocaine sur les politiques à tenir dans ces régions marginales. Il y a l'option dominante, celle des autorités locales, qui prêche la prudence politique, la non décision et le *statu quo* en fermant les yeux sur les abus tant qu'ils ne débordent pas l'échelon local et qu'ils sont supposés faire parti du « jeu social ». En face, le discours écologique n'est porté que par les « forestiers » sur un mode uniquement répressif et n'est soutenu par aucune catégorie d'usagers (pas de touristes, pas de chasseurs). Reste le parti des tenants de la croissance économique qui s'appuyant sur l'ouverture de pistes, la création d'écoles, l'électrification et le développement agricole, peuvent espérer peser indirectement sur la gestion des ressources naturelles et viser un développement durable... mais dans le cadre de projets de développement que les bailleurs de fonds ont, jusqu'à présent, jugés non rentables. De ce point de vue, la reconnaissance des externalités liées aux processus de production, qui oblige explicitement à « internaliser les externalités » tant négatives que positives (donc à prendre en compte le coût de restauration des ressources dégradées) ne peut que justifier économiquement l'implantation d'un tel Parc.

Ainsi, associant dans un même ensemble la faune sauvage et les hommes, on pourrait symboliquement appeler ce projet « Parc national des *agdal* et des mouflons du Haut Atlas Oriental » car tel est l'enjeu : promouvoir le développement rural afin de mieux gérer les ressources naturelles et non pas préserver les ressources naturelles tout en assurant le développement rural. La nuance n'est pas mince •

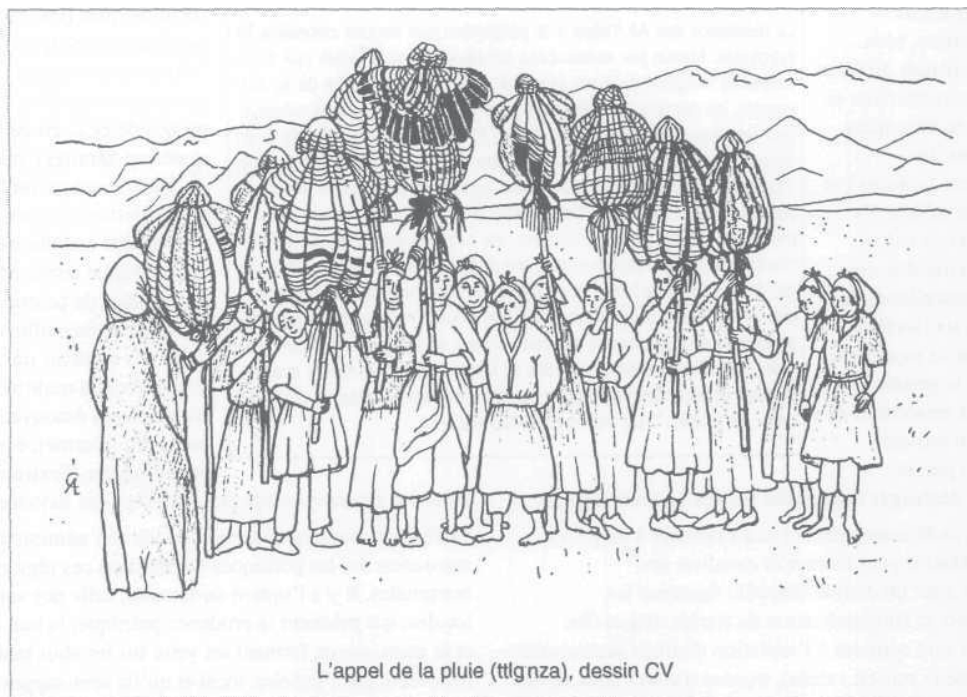


Meule à grain (taqrutt n yizid), dessin CV

le secteur extensif de l'exploitation forestière et pastorale par les troupeaux, et des cultures en *bour*. C'est du moins l'enseignement que l'on peut tirer de l'étude de situations analogues dans des régions du Haut Atlas qui ont mené des programmes actifs de désenclavement, de scolarisation et se sont ouvertes sur l'économie nationale (Ait Bougmez, Haut Atlas de Marrakech...)

Faire connaître et respecter le particularisme régional et notamment sociologique propre aux groupes Ait Haddidou et Ait Yahya est un dernier enjeu. Le Parc devrait savoir générer un tourisme rural actif en mettant en relief et en protégeant les exceptionnelles richesses ethnologiques (les

(*) Pour les spécialistes, l'extrême originalité des institutions sociales des Ait Haddidou et des Ait Yahya, notamment les mariages annuels de groupe, est sans équivalent dans toute l'Afrique du Nord.



L'appel de la pluie (ttlgnza), dessin CV

Les dessins (faits sur le motif) sont de Claire Villemant-Aït Lemkadem

Références bibliographiques

- BENCHERIFA A., JOHNSON D. L., 1990. Adaptation and intensification in the Pastoral Systems of Morocco. In J. GALATY & D.L. JOHNSON : *The World of Pastoralism*. Guilford Press, pp. 394-416.
- BOURBOUZE A., 1991. *Les aspects socio-économiques et législatifs relatifs à l'exploitation des parcours des pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie*. Rapport Général. Colloque F 15. Congrès international des terres de parcours, 1991, Montpellier, pp. 1186-1188.
- CHICHE J., 1992. Pratiques d'utilisation des terres collectives au Maroc. In A. BOURBOUZE & R. RUBINO : *Terres collectives en Méditerranée*. Ars Grafica, FAO/réseau Parcours, pp. 41-56.
- CHICHE J., 1995. *Pratiques traditionnelles et normes modernes de la gestion de l'élevage pastoral au Maroc*. Ed. CIHEAM/Réseau parcours, Tabarka, 13-15 oct. 1994, 8 pp.
- CREPEAU C., 1986. Mutations sociales et spatiales dans l'Ounein et le pays des Id Daoud ou Ali. *La Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, ROMM. Vol. 41-42, pp. 249-263.
- GILLES J.L., 1993. New directions for African range management : observations and reflections from past experience. Case study paper presented for the conference on *New directions in African Range Management and Policy*, 31 may-4 june, Woburn, UK, IIED, ODI, London.
- GREGG. S., GEIST A., 1987. *The socio-economic organization of the Ait Imeghrane*. Doc. polycop., ORMVA de Ouazzate, 90 pp.
- LE HOUÉROU H.N., 1995. *Bioclimatologie et biogéographie des steppes arides du Nord de l'Afrique*. CIHEAM/ACCT, Options méditerranéennes, série B, n°10, 396 pp.
- MENDÈS L., 1988. Private and communal land tenure in Morocco's western High Atlas mountains : complements, not ideological opposites. *ODI, pastoral development Network, Regents park, London*, paper 26a, 16 pp.
- MASELLI D., 1995. *L'écosystème montagnard agro-sylvo-pastoral de Tagoundaft (Haut Atlas occidental, Maroc) : ressources, processus et problèmes d'une utilisation durable*. University of Berne Switzerland, African studies series A 12, Geographica bernensia, 198 pp.
- MAHDI M., 1993. *L'organisation pastorale chez les Rheraya du Haut Atlas, Production pastorale, droit et rituel*. Thèse de doctorat, Université Hassan II, Fac. Sci. Jurid. et Soc, Casablanca, 274 pp.
- TOZY M., 1990. *Les modes d'appropriation, gestion et conservation des ressources entre le droit positif et communautaire au Maghreb*. Doc. polycop., Faculté de droit de Casablanca, 25 pp.